

N°2025-41

L’an deux mil vingt-cinq, le dix-huit septembre, le Conseil municipal s’est réuni en Mairie-château à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Luc MONNET, Maire, en suite de convocation en date du onze septembre deux mil vingt-cinq dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 23

Luc MONNET, Joëlle DUPRIEZ, Christian LEMAIRE, Fabien DELPORTE, Angélique DEKOKER, Stéphane MICHEL, Alain DELECLUSE, Marie-Astrid DELANNOY, Pierre DEHOVE, Sandrine BROCARD, Olivia SALLÉ, Katia TYTGAT, Hélène FOURDRIGNIER, Cyprien DUBUS, Jean MOULLIÈRE, Arthur WAGNON, Patrice PUCHOIS, Daniel MENUE, Michel MAILLARD, Annie BAGGIO, Véronique ROTTELEUR, Daniela MORONVAL, Emmanuel CHARETTE.

Absents ayant donné procuration : 5

Marie Françoise TAHON donne procuration à Sandrine BROCARD
Catherine MORTREUX donne procuration à Joëlle DUPRIEZ
Manuella DELESALLE donne procuration à Patrice PUCHOIS
Yannick LIEVIN donne procuration à Daniela MORONVAL
Philippe KUPPENS donne procuration à Annie BAGGIO

Absent excusé : 1

Dominique SKRZYPCZAK

Secrétaire : Jean MOULLIERE

OBJET : Décision modificative n°2

Vu le budget primitif 2025 adopté le 3 avril 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d’ajuster les crédits comme suit :

Article 1 : Modification budgétaire

Chapitre-article-fonction	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT D'ORDRE				
Chapitre 023 (Virement à la section d'investissement)				
023-01		247 172,00 €		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT D'ORDRE		247 172,00 €		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		247 172,00 €		

Chapitre-article-fonction	Dépenses			
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES D'INVESTISSEMENT D'ORDRE				
Chapitre 041				
041-2111-01		1 299,00 €		
041-2116-025		40 699,50 €		
041-21312-2122		12 844,80 €		
041-21351-301		15 930,00 €		
041-21318-3121		101 743,09 €		
041-2128-5111		3 535,20 €		
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT D'ORDRE		176 051,59 €		
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT				
Opération 9192 (RESERVES FONCIERES)				
2111 - 01		200 000,00 €		
2031-01		30 000,00 €		
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		230 000,00 €		
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		406 051,59 €		
Chapitre-article-fonction	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
1323-01			17 172,00 €	
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT			17 172,00 €	
RECETTES D'INVESTISSEMENT D'ORDRE				
Chapitre 041				
041-2031-01				1 299,00 €
041-2031-025				40 699,50 €
041-2031-2122				12 844,80 €
041-2031-301				15 930,00 €
041-2031-3121				101 743,09 €
041-2031-845				535,20 €
041-2031-5111				3 000,00 €
Chapitre 021 (Virement de la section de fonctionnement)				
021-01				247 172,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT D'ORDRE				423 223,59 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			17 172,00 €	423 223,59 €

Article 2 : Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de prendre toutes les mesures pour l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'État, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise sur le recours gracieux, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé, adopte la délibération à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Fait à Templeuve-en-Pévèle,
Les jour, mois et an susdit

Le Maire,
Luc MONNET

